



LE GOUV

*Gouvernement à but non lucratif*

Rapport du  
COMITÉ CITOYEN  
TRANSITION  
DÉMOCRATIQUE

AVRIL 2021

## INTRODUCTION

Le premier comité citoyen rattaché au ministère de la Transition démocratique de Raül Magni-Berton était au départ composé de vingt-trois personnes. Dès les premières sollicitations, orales ou écrites, seulement une poignée a répondu favorablement et de manière active au projet. Après une première réunion en salon vocal, j'ai bien senti la particularité et l'enjeu d'un comité citoyen axé sur la démocratie. Des tensions sont très vite apparues entre des personnes qui désiraient réécrire le programme du Gouv' concernant la démocratie, voire d'écrire une nouvelle constitution, et enfin ceux qui désiraient prendre le temps de structurer leur réflexion, d'apprendre à se connaître. Au final, et après une entrevue en visio avec Raül Magni Berton, deux petits groupes se sont détachés.

1) Un groupe « écriture », qui désirait produire des propositions, indépendantes ou non de la structure proposée par notre ministre. Ce groupe s'est composé de trois personnes, au final, avec Benoît Moulin, Jean Louis Brunati et Guylaine Marchand.

2) Un groupe « communication » qui désirait faire des propositions de mise en valeur de la feuille de route du ministère de la Transition Démocratique. Ce groupe était aussi composé de trois personnes : Emile Penoucos, Mathieu Lalanne et Donya Féki.

Six personnes actives au final, sur les vingt-trois tirées au sort, cela représente un quart environ.

Malgré tout, après de nombreuses tergiversations, inhérentes à ce genre d'exercice, le résultat est concret et exploitable.

Il convient de prendre en compte les différentes difficultés auxquelles nous nous sommes confrontées depuis janvier afin d'évoluer dans la gestion des comités :

- Désengagement massif des tirés au sort (clarifier dès le début, afin de limiter une période de flottement, où les gens motivés attendent de voir qui va finalement s'investir).
- Enjeu particulier du comité portant sur la démocratie (aborder le sujet dès la première réunion, et mettre à l'aise ceux qui peuvent l'être).
- Rythmer plus régulièrement des réunions d'avancement, afin de garder la motivation, ou de savoir si le "travail" collectif finira par aboutir.
- Être plus clair sur les besoins et les moyens de chaque groupe (s'il y en a), notamment par rapport au rendu final.

# **GROUPE ÉCRITURE**

## **Benoît, Jean-Louis, Guylaine**

### **1. PROPOSITION INDÉPENDANTE**

#### **La cour de contrôle médiatique**

Un groupe de personnes tirées au sort par Le Gouv aurait pour mission de recenser les articles de presse dont les informations, les sources, le traitement ou la déontologie seraient en défaut.

Ce groupe pourrait faire lui-même l'analyse d'articles mais surtout regrouper les analyses rapportées de citoyens férus de ce type de démarche.

Ce groupe serait un outil ou une instance interministérielle où pourraient intervenir de facto, les ministres de la Culture, de l'éducation et Transition démocratique, voire de l'Outre-mer (les médias y ont une part très stratégique).

En effet, les sites « anti-fake news » ou de « fact checking » ont très et trop souvent des origines et des financements incohérents avec leur fonction de départ : ils font partie de journaux existants ou bien sont financés par des associations d'utilité publique et donc dépendants des subventions étatiques.

Cette démarche, aussi difficile à mettre en place qu'à réguler, est la seule que nous considérons en cohérence avec l'objectif de garantir l'indépendance des médias vis-à-vis de l'État et des intérêts privés.

### **2. PROPOSITIONS INTERCONNECTÉES**

#### **Les RIC et la démocratie participative**

Le Gouv demande au plus grand nombre de communes possible de fournir dans chacune d'elles, **un local et un créneau mensuel d'au moins une demi-journée par mois afin d'organiser des assemblées citoyennes libres**. Des associations ou des collectifs identifiés peuvent encadrer leur organisation et déroulement [NB : les municipalités préfèrent généralement des associations qui disposent d'une assurance responsabilité civile].

Il faudrait vérifier si des textes de loi déjà existants permettent d'infléchir la réticence de certaines municipalités.

Pour commencer et par mesure d'efficacité et d'apprentissage, Le Gouv propose, pendant un an, deux questions par mois :

- **une question d'actualité** (par exemple : doit-on imposer le masque en extérieur ? le couvre-feu doit-il perdurer ? la vaccination doit-elle devenir obligatoire ? faut-il créer un Internet français ? Faut-il créer une agence publique du médicament... et des vaccins ?
- **une question de politique ou d'envergure nationale concernant les institutions ou notre constitution** (par exemple : les députés doivent-ils être élus de manière proportionnelle ? cela signifie de revoir le découpage des circonscriptions, devenant plus large. Le nombre de députés doit-il être revu à la hausse, à la baisse ? Le rôle du président de la République étant depuis plusieurs mandats en doublon ou compétition avec le premier ministre, est-il judicieux de garder un pouvoir exécutif à deux têtes ?

**Une assemblée citoyenne est organisée ou organisable chaque mois, légalement, dans chaque commune de France où les citoyens le désirent, où on peut discuter de ces sujets. Ceux-ci feront l'objet d'une consultation en ligne communiquée par les organisateurs. Les comptes-rendus sont sauvegardés par les animateurs des assemblées, affichés ou publiés de manière libre. Ils peuvent être regroupés et sauvegardés dans les archives départementales de chaque département, à la demande des organisateurs.**

Avant ou après la semaine des assemblées citoyennes du mois, **on peut retrouver un débat vidéo retransmis par Le Gouv, avec des interlocuteurs compétents** sur au moins un des deux sujets (ministres du Gouv ou invités). Cela rejoint le projet du groupe communication du comité.

Chaque assemblée citoyenne fait remonter les propositions votées ou dégagées. Les plus récurrentes font l'objet d'une mise en consultation de type « RIC » sans seuil, et individuelle sur Civic Power.

### Références :

- Loi de 1983 sur les CICA (article 16 de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon)

- Article de Régis de Castelnaud (contre-ministre du Gouv) pour le « Courier des maires », sur les textes officiels en la matière : <https://www.courrierdesmaires.fr/4523/le-cadre-juridique-de-la-democratie-participative-dulegal-a-lextralegal/>

- Initiative du maire de Carpentras qui propose un droit référendaire, un RIC, à ses concitoyens ainsi que le droit d'amendement et de rejet ou modification d'un amendement municipal. Pour en savoir plus : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/big-bang-democratique-a-carpentras-lescitoyens-pourront-demander-un-referendum-1614275127>

# SCHÉMA

Le Gouv demande aux mairies de pouvoir organiser une assemblée citoyenne chaque mois



Le Gouv propose des sujets



Discussion en assemblées citoyennes mensuelles



Enregistrement écrit



Archives départementales



Recensement des propositions



Récurrence des propositions



Statistiques



Mise au vote individuel  
sur Civic Power



EXPÉRIMENTATION DU RIC

## **GROUPE COMMUNICATION**

### **Émile, Mathieu, Donya**

Ce groupe a travaillé sur la mise en valeur de l'existant en proposant une prestation « communication » ficelée :

- Un débat avec notre ministre de la Transition démocratique et un contradicteur (parmi des élus non complaisants) sur des sujets centraux de la feuille de route (RIC et démocratie participative).
- À la suite du débat, une consultation publique sur un système protégé et précurseur probablement de votations fiables en ligne : « Civic Power ».
- Les deux moments sont annoncés par des flyers publicitaires et une ou des petites vidéos annonciatrices (en cours de réalisation).

Au 23 avril 2021, le groupe avait finalisé la participation de Fabrice Brun (député LR de l'Ardèche) pour donner la contradiction à Raül Magni-Berton. L'animation en sera confiée à Emile Penoucos et la modération à Donya Féki et Mathieu Lalanne.

L'entreprise « Civic Power », dans un besoin d'essai grandeur nature, sera partie prenante de la mise en œuvre de la consultation.

#### Restent à finaliser :

- Les dates précises des annonces « publicitaires », la date précise du débat (en fonction des disponibilités des débatteurs).
- La ou les vidéos et flyers afin d'y indiquer les informations précises pour pouvoir les mettre en ligne.
- Tester le support internet pour le débat (visioconférence).

Le projet final détaillé du groupe « communication » figure sur le PDF qui accompagne ce rapport final.

## CONCLUSION

Je remercie chaleureusement nos membres actifs du premier comité citoyen de la Transition démocratique.

La tâche est loin d'être simple, et tout le monde a beaucoup appris sur cette période. Les membres ont aussi des engagements citoyens en parallèle et ce ne fut pas simple de concilier l'ensemble de manière efficace et claire. Les comparaisons et les interférences ont tout autant enrichi que perturbé le dynamisme du comité. J'espère profondément que chaque membre tirera profit de cette expérience et que nous nous rejoindrons selon l'intérêt que nous avons en commun : provoquer le changement.

Christophe GENTY

*Délégué de R. Magni-Berton et référent du comité citoyen de la Transition démocratique du Gouv.*